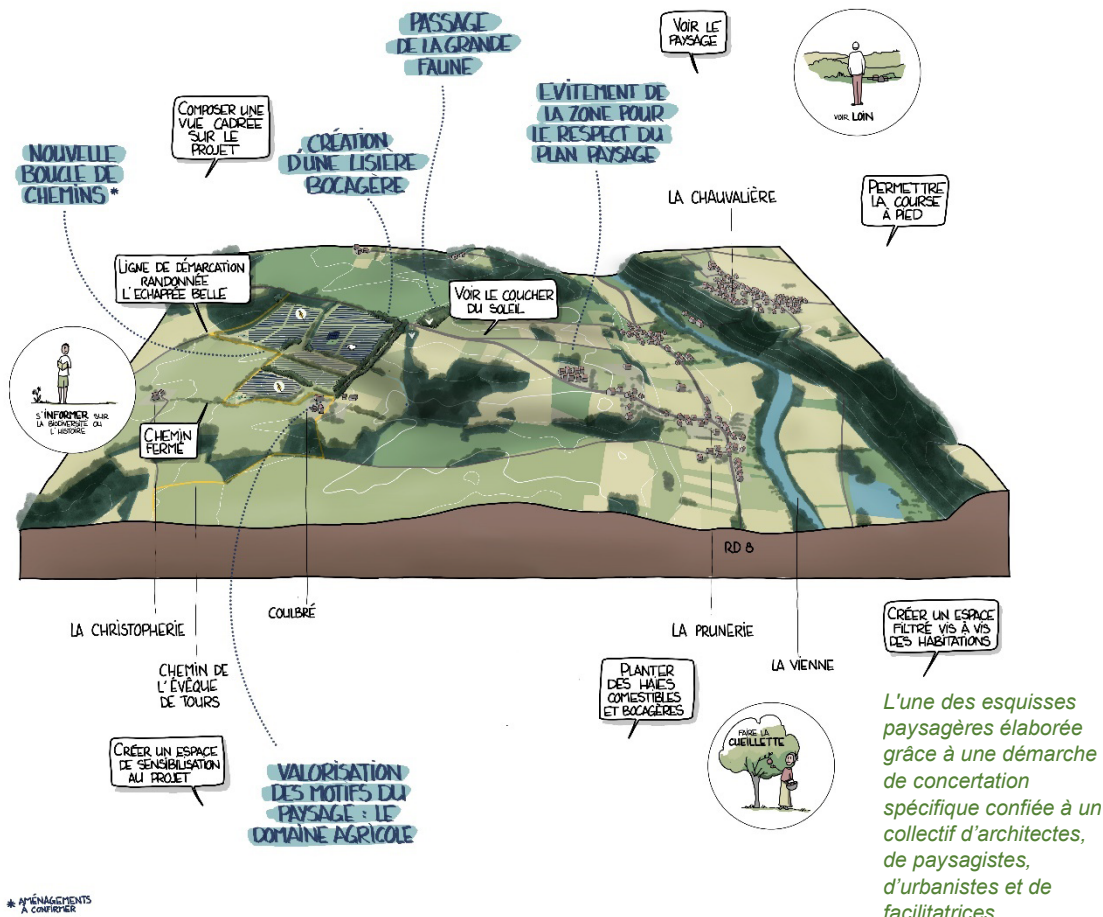


COMMUNIQUÉ

## Projet agrivoltaïque Agri Valdi Vert : apports et enseignements de 16 mois de concertation



*L'une des esquisses paysagères élaborée grâce à une démarche de concertation spécifique confiée à un collectif d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes et de facilitatrices.*

VALDIVIENNE, le 21 février 2024 – Après 16 mois de concertation préalable volontaire, les exploitants porteurs du projet agrivoltaïque Agri Valdi Vert s'apprêtent à publier le bilan de leur démarche d'information et de participation du public qui détaillera 2 apports importants : évitement de 150 ha et propositions paysagères spécifiques en continuité d'une démarche non moins inédite. Dans l'intervalle, les agriculteurs et les représentants de la société GLHD, qui accompagne le collectif sur la partie technique, continuent de rencontrer les futurs riverains. Cette nouvelle séquence appelée « continuum de concertation » durera jusqu'au lancement de la concertation réglementaire, autrement dit : l'enquête publique.

### Premier apport de la concertation : une zone d'étude réduite de 350 ha à 200 ha

C'est grâce aux nombreuses concertations que les surfaces du projet Agri Valdi Vert ont été réduites de manière progressive. Il y a d'abord eu une réflexion menée en interne entre les agriculteurs et le développeur GLHD pour identifier des parcelles potentielles. Ces surfaces ont ensuite fait l'objet d'une présélection passée au tamis de divers critères (notamment contraintes techniques rédhibitoires, statut de la propriété et cohérence foncière).

L'objectif de cette phase appelée « préqualification » était d'identifier en priorité les contraintes incompatibles avec la conception d'un projet agrivoltaïque. Résultat : les porteurs du projet ont décidé de ne pas intégrer plusieurs parcelles représentant une surface cumulée de 150 ha.

La surface restante de 350 ha a constitué la zone d'études proprement dite, soumise à l'observation réglementaire des écologues. Leur étude d'impact environnemental a révélé différents enjeux comme la présence de zones humides, de boisements riches en biodiversité ou encore d'une plante patrimoniale, compagne des cultures de céréales, la nielle des blés. Préférant pratiquer l'évitement des enjeux plutôt que de les réduire et de les compenser, les porteurs du projet ont encore retiré 60 ha.

Ensuite, c'est la prise en compte des avis, remarques et propositions enregistrées, tant pendant les 2 phases consécutives d'information et de participation du public, que lors de réunions avec les collectivités, institutions et associations locales, qui a permis d'identifier une trentaine d'hectares supplémentaires à éviter. Des réunions spécifiques ont parfois été organisées pour étudier des solutions sur mesure comme l'implantation de haies occultantes pour protéger la vue des riverains ou la création de 4 corridors à destination de la faune sauvage pour faciliter la pratique de la chasse.

Enfin, la décision d'éviter 40 ha dans les zones nord du projet a été prise pour respecter l'état d'esprit du plan paysage intégré au PLUi de la Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG) arrêté en août 2023.

De manière concomitante, une série de réunions organisées dès le mois de juin 2021 (phase amont de la concertation) et jusqu'en septembre 2023, a permis de présenter très tôt le projet ainsi que son évolution de manière continue à différents acteurs du territoire : représentants du monde agricole, élus, services de l'État, associations, SDIS...

- Après 16 mois de concertations multiples avec le territoire, le premier apport concret est donc l'évitement de 150 ha pour ne plus en retenir que 200 ha environ répartis en 12 îlots de 17 ha en moyenne situés aux 4 points cardinaux de la commune de Valdivienne.

### **Second apport de la concertation : la co-construction d'un paysage agrivoltaïque**

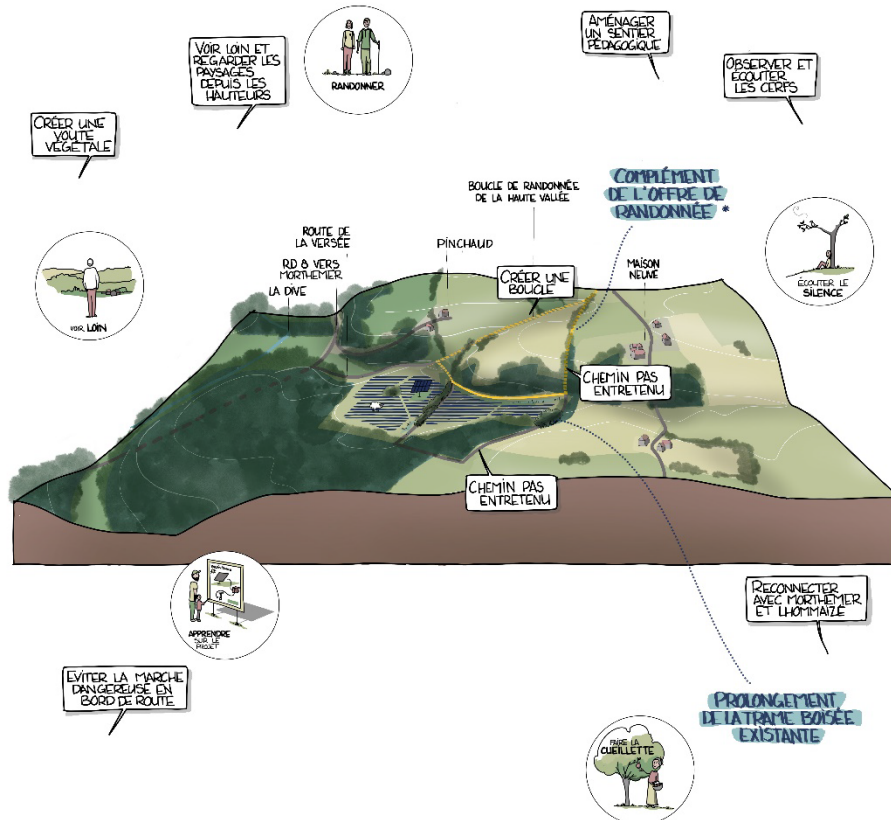
La phase de concertation préalable volontaire avec les habitants de Valdivienne s'est déroulée en 2 temps sur la période octobre 2022 à janvier 2024. Une première séquence, s'est déroulée sur le mois d'octobre 2022, elle a été confiée au cabinet spécialisé en concertation Systra. Ces rencontres ont permis d'une part d'informer sur l'agrivoltaïsme, le projet et les intentions de concertation, et d'autre part de recueillir en retour des contributions au sens large.

Présents à chaque temps de rencontre, les porteurs du projet ont très vite ressenti l'importance d'approfondir le sujet de l'insertion paysagère avec une démarche complémentaire spécifique. Celle-ci a été confiée à un collectif composé d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes et de facilitatrices, mandatées à partir du printemps 2023.

À l'issue d'un diagnostic paysager, plusieurs modalités particulières ont été mises en place auxquelles les habitants de la commune ont été invités: balade exploratoire pour échanger sur le paysage à l'échelle de la commune le 18 juin 2023, ateliers de co-conception (un pour chacune des 4 zones de projet, afin de pouvoir travailler à l'échelle des îlots en question) proposés les 5, 6 et 7 octobre 2023 sur site... Au total, une cinquantaine de personnes ont participé à ces temps. L'atelier de restitution des esquisses paysagères, organisé le 25 janvier 2024, a attiré le même nombre de personnes dans la salle polyvalente de Salles-en-Toulon, cette réunion clôturant ainsi la démarche de concertation préalable volontaire.

- La valorisation des liens paysagers, patrimoniaux et touristiques, y compris avec les territoires voisins par le biais des chemins de randonnées, est le second apport concret de la concertation avec les habitants. Au-delà de la co-construction d'un paysage agrivoltaïque, des propositions de mesures d'insertion ont été travaillées

collectivement : recul d'implantation du projet par rapport à certains hameaux, intégration de bandes tampons agricoles, création de 3km de haies paysagères... En attendant l'avènement du projet, des aménagements transitoires pourraient être proposés, par exemple des pré-plantations de haies, ou des points d'information à l'intention des promeneurs autour des parcelles.



**Et maintenant ?**

### **Le continuum de concertation**

Le bilan complet de la concertation et de ses grandes phases (amont, technique et grand public) est en cours de rédaction. Ce rapport détaillera les apports et enseignements de chacune des séquences qui ont servi à réduire les surfaces du projet et à co-construire les différentes mesures d'insertion dans les paysages.

Pour autant, le dialogue entre les porteurs du projet et les acteurs du territoire, en particulier les habitants, reste actif.

Dans une nouvelle phase dite de « continuum de concertation », chaque personne intéressée et/ou concernée par le projet peut continuer de poser directement ses questions aux représentants de l'association Agri Valdi Vert ou de la société GLHD, leur envoyer des propositions ou des demandes de réunion.

Les objectifs de ce continuum :

- D'une part de poursuivre les discussions avec le territoire pour améliorer l'insertion paysagère des ilots, notamment à quelques endroits particuliers situés à proximité des hameaux existants ;
- D'autre part s'assurer de la compatibilité du projet avec le futur PLUi de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, qui doit entrer en vigueur courant 2024.



## À propos du projet

Sur une surface d'environ 200 hectares de terres agricoles répartis en 12 îlots sur la commune de Valdienne dans la Vienne, les 11 agriculteurs du collectif Agri Valdi Vert ont le projet de diversifier leurs productions végétales et animales en système agrivoltaïque. Deux usages seront ainsi combinés sur une même surface : une production d'énergie et une production agricole.

Sur le projet agricole, ils sont accompagnés par la chambre d'agriculture pour concevoir les différentes dimensions : atelier ovin collectif avec conduite du troupeau à l'herbe et création d'un emploi de berger, production de légumes, de céréales diversifiées avec transformation, de semences bio, conversion en agriculture biologique de certaines parcelles...

La diversification envisagée, pensée dans une démarche de transition agroécologique, a pour objectif de pérenniser l'activité agricole et de répondre aux enjeux du territoire et aux besoins de partenaires économiques locaux.

Sur le projet technique, ils sont accompagnés par l'entreprise bordelaise GLHD qui a pour règle d'adapter la conception technique au projet agricole.

La ferme agrivoltaïque Agri Valdi Vert produirait environ 150 GWh d'électricité décarbonée par an, soit la consommation de près de 30 000 foyers.

Les solutions apportées trouvent une résonance particulière dans l'actualité :

- Les politiques publiques visent la réduction des produits phytosanitaires de moitié d'ici à 2030 ? Le projet est pensé bas niveaux d'intrants.
- L'objectif national du futur « pacte en faveur de la haie » est de recréer 1,5 km de haies par commune de l'hexagone ? Agri Valdi Vert en recréera 3 km sur la commune avec des plants et des graines adaptés au climat local.
- Le plan Paysage de la communauté de communes prévoit le développement des surfaces en herbe et des circuits courts en lien avec le projet alimentaire de territoire ? Agri Valdi Vert réintroduit l'élevage ovin historiquement présent sur la région dans 4 exploitations céréalières et prévoit la vente directe de légumes. La diversification par l'élevage améliorera la résilience et la durabilité de ces systèmes agricoles aujourd'hui spécialisés en grandes cultures.
- La France s'est fixée, dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021, l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050 ? Agri Valdi Vert se donne pour ambition de coupler production agricole et énergétique tout en garantissant la réversibilité totale du projet et le maintien de la vocation agricole des parcelles choisies.
- La transition est synonyme de contraintes ? Agri Valdi Vert montre qu'un projet environnemental ambitieux peut trouver sa place dans les esprits des citoyens lorsqu'ils sont placés en capacité de comprendre les objectifs, les enjeux, et surtout de réfléchir collectivement aux conditions permettant d'améliorer la solution proposée et son insertion dans le territoire.

**Simon Bourdin, président de l'association Agri Valdi Vert, commente :** « Nous avons enrichi collectivement notre projet grâce à la concertation. Les questions les plus fréquemment posées concernaient logiquement l'évolution sur les paysages et l'impact sur les usages habituels du territoire, l'artificialisation, les équipements techniques, le nombre et le recyclage de panneaux, la viabilité financière, les changements de pratiques agricoles, la production d'électricité décarbonée...

Dans sa grande majorité, le public a compris que le projet Agri Valdi Vert est une réponse crédible à la préservation de l'agriculture. Qu'il s'agit aussi d'un projet particulièrement en phase avec tous les enjeux qui sont de plus en plus débattus : la protection et la résilience du sol, la bonne gestion des terres agricoles, la complexité de la situation des exploitants qui font face aux aléas climatiques, économiques, et de manière générale aux difficultés de la transition. Sans oublier l'attention que chacun doit porter aujourd'hui au vivant, à la biodiversité, à la dimension culturelle des paysages, pour assurer aux générations futures des perspectives durables ».

Contact **Agri Valdi Vert** : Simon Bourdin – 06 67 06 93 18 - [agrivaldivert@gmail.com](mailto:agrivaldivert@gmail.com)  
Contact **GLHD** : Clémence Cantoni – 06 79 70 65 30 - [c.cantoni@glhd.fr](mailto:c.cantoni@glhd.fr)